Trentième Année. — N° 62 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MARDI 5 MARS 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, *place de la Bourse*, 8, *et rue Notre-Dame-des-Victoires*, 34
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 2 MARS 1885

LE «JUSTE»-ÉCHANGE

Les deux Ligues qui se sont constituées pour la défense du libre-échange — celle qui a pour président M. Léon Say et celle qu'inspire M. Brialou — ont rencontré un adversaire singulièrement redoutable dans la personne de M. Pouyer-Quertier. L'honorable sénateur a entrepris en effet une sorte de croisade en faveur du régime protecteur, croisade qui donnera, comme on dit vulgairement, beaucoup de fil à retordre à MM. Léon Say et Brialou.

M. Pouyer-Quertier se transporte en effet sur les divers points de la France où la crise agricole a causé le plus de malaise, engendré le plus de souffrances, et là, ne faisant appel qu'au bon sens des populations, il leur demande si elles sont d'avis de continuer, pour la plus grande gloire des principes abstraits, chers à certains républicains, la série de sacrifices qui les ont amenées insensiblement sur le penchant de la ruine.

La réponse des populations ne saurait être douteuse. M. Pouyer-Quertier démontre aux agriculteurs, à ceux qui cultivent la vigne aussi bien qu'à ceux qui cultivent le blé, qu'ils sont sacrifiés aux producteurs étrangers. La démonstration est facile. Elle résulte d'une comparaison entre les charges que le gouvernement impose au producteur indigène et celles dont il exempte le producteur étranger. Pourquoi favoriser celui-ci aux dépens de celui-là? Quel avantage le pays, dans son ensemble, peut-il en tirer?

L'avantage, — disent les libre-échangistes, — de mettre à sa disposition, au plus bas prix possible, les choses nécessaires à la vie. La réponse de M. Pouyer-Quertier ne laisse point place à la réplique. Qu'importe, dit-il, que vous mettiez à la portée du pays, au plus bas prix possible, les choses nécessaires à la vie, si vous lui enlevez en même temps les moyens de se les procurer; si, à mesure que vous amenez sur nos marchés le blé et la viande produits par l'étranger, vous enlevez au pays les profits et les salaires avec lesquels seuls il peut acheter cette viande et ce blé? Le moyen d'établir la vie à bon marché n'est pas de ruiner les gens.

La ruine ne s'étend pas seulement aux producteurs de blé, elle atteint les vignerons eux-mêmes. M. Pouyer-Quertier a établi avant-hier, à Dijon, que les vins de la Bourgogne sont traités aussi défavorablement que les blés de la Beauce ou de la Brie. Les vins étrangers sont frappés à leur entrée en France d'un droit de 2 fr., et quand les vins français arrivent à l'étranger, ils sont forcés d'acquitter des taxes s'élevant à 8 et à 15 francs.

Où est l'égalité! où est la justice?

Le libre-échange ainsi compris est un mot vide de sens, mieux que cela, une duperie. Ce qu'un gouvernement, pénétré de ses devoirs, doit poursuivre dans l'établissement des tarifs qui règlent notre commerce avec l'étranger, ce n'est pas le libre-échange, c'est le *juste*-échange.

M. Pouyer-Quertier n'a pas prononcé le mot; nous l'avons recueilli récemment de la bouche d'un industriel français, homme supérieur, très versé dans la science économique et ayant pu comparer, grâce à son expérience personnelle et à de fréquents voyages à l'étranger, les conditions si différentes faites à la production, dans les différentes contrées de l'Europe, par l'abondance ou la rareté de certains produits naturels, aussi bien que par la fertilité du sol et les inconvénients ou les avantages qui découlent pour chaque nation de sa constitution politique. Le *juste*-échange, tel est l'idéal qu'un gouvernement pénétré de ses devoirs doit s'efforcer de réaliser.

Il n'est pas conforme, par exemple, au *juste*-échange de mettre seulement un droit de 3 fr sur les céréales importées de l'étranger, alors que les charges qui pèsent sur le blé indigène atteignent le chiffre de 5 fr. Il y a là une raison d'équité que tout le monde comprend et que toutes les généralités débitées par les libre-échangistes ne détruiront pas. Le mouvement de réaction contre le libre-échange qui se développe chaque jour chez nous, s'est déjà étendu à toutes les autres contrée de l'Europe, l'Angleterre exceptée. Sans revenir aux errements de la prohibition, il faut ramener notre législation commerciale aux principes d'équité que le gouvernement n'aurait jamais dû perdre de vue.

« Pour faire cesser cet état de choses, a dit M. Pouyer-Quertier, il faut nommer des représentants qui défendent nos intérêts, qu'ils soient bleus, blancs ou rouges, nommer des hommes d'affaires et non des hommes politiques. » M. Pouyer-Quertier aurait pu dire des politiciens. D'autres iront plus loin que l'honorable sénateur ne pouvait aller sur le terrain neutre où il s'était placé et ils diront : Si les doctrines républicaines sont un obstacle à l'établissement d'une législation commerciale conforme à la justice et à l'intérêt national, qu'on écarte les républicains!

Un conflit point à l'horizon entre le Sénat et la Chambre des députés. Il était à prévoir que le budget des cultes deviendrait l'objet d'une discussion parlementaire; en effet, trois groupes, l'Union républicaine, la gauche radicale et l'extrême gauche ont résolu de contester au Sénat le droit d'établir ou de rétablir des crédits budgétaires.

Ces trois groupes, qui constituent une forte majorité dans la majorité, prétendent qu'à la Chambre seule appartient le droit de voter des crédits budgétaires.

Il faut avouer que le Sénat est très mal payé par la Chambre de ses votes sur les élections du Finistère et de l'Eure.

« La principale différence, messieurs, qu'on » trouve entre le blé dur et le blé tendre, » c'est que le blé dur est plus dur que » le blé tendre, lequel, au contraire, est » moins dur que le blé dur. » Ainsi s'est exprimé, hier, M. Peyiral. Il ne s'en est, d'ailleurs, pas tenu là; il nous a indiqué encore plusieurs autres différences entre le blé dur et le blé tendre, mais comme celle que nous venons de révéler, après lui, est, à coup sûr, de beaucoup la plus importante et la plus caractéristique, nous pensons que nos lecteurs sauront s'en contenter.

On lit dans la *République française*:

Il est de mise de présenter sous les couleurs les plus sombres la climatologie du Tonkin et, par conséquent, l'état sanitaire du corps expéditionnaire. La statistique médicale est là, fort heureusement, pour rassurer les familles sur leurs enfants. Au Tonkin, les statistiques de l'ambulance ne dépassent pas 1,100 entrées par mille présents.

Onze cents entrées par mille présents! Plus de malades que d'hommes présents au corps! Etant donné un soldat sain et bien portant, la campagne du Tonkin en fait deux malades: c'est la *République française* qui le constate. Le moniteur officiel de l'opportunisme estime que c'est une situation rassurante pour les familles et que la statistique médicale de l'armée du Tonkin est satisfaisante. Jugez un peu, si elle ne l'était pas!

M. POUYER-QUERTIER A DIJON

Nous avons sommairement annoncé le succès de la conférence de M. Pouyer-Quertier à Dijon. Nous recevons de plus amples détails sur cette importante réunion, qui s'est tenue ainsi que nous l'avons dit, samedi soir :

Cette réunion publique était présidée par M. Martin. Le président, après avoir souhaité la bienvenue à l'orateur, lui donne la parole :

«Je tiens à déclarer tout d'abord, dit M. Pouyer-Quertier, que je ne m'occuperai que de choses n'ayant pas trait à la politique.

» Au Parlement, où l'on discute la loi sur les céréales et les bestiaux, les avis les plus divers sont exprimés. Le ministre du commerce apporte un bon projet de loi; mais voici que des orateurs théoriciens ont la folie de demander à l'alcool cent cinquante millions de plus : le droit de 3 fr., déjà compensateur, reste néanmoins insuffisant. C'est pour cela que je continuerai ma campagne économique. »

L'orateur établit ensuite, comme dans ses conférences précédentes, les charges de l'agriculture, qui se chiffrent par 956 millions.

« Grâce aux impôts directs et indirects, le blé français payera fr.: le blé étranger doit donc payer autant. (Acclamations).

» Les traités de commerce, qui promettaient la vie à bon marché, ont produit la misère à bon marché. Les tarifs des transports sont absolument favorables à l'introduction des blés et des bestiaux étrangers, comme si les bestiaux français avaient commis des crimes.

» Pour mettre fin à cet état de choses, nommez des représentants soucieux de vos intérêts : peu importe qu'ils soient bleus, blancs ou rouges! Nommez des hommes d'affaires et non pas de hommes politiques.

» La situation des vins de Bourgogne est désastreuse; il est absolument ridicule que les vins étrangers soient frappés d'un droit de 2 fr., quand les vins français payent 8 et 15 fr. De plus, les vins étrangers nous arrivent vinés et alcoolisés par les Allemands; resultat: l'Allemagne s'enrichit à nos dépens. Le transport de nos vins s'effectue dans des conditions déplorables, et les vins espagnols sont favorisés contre les vins français. (Vifs applaudissements.)

» Les cultivateurs donnent à bon marché leur blé et leurs bestiaux: pourtant, le pain et la viande sont très chers. Dans toutes les villes, le pain était à meilleur marché avec la taxe de la viande augmentée par les bouchers. D'ailleurs, le prix du pain a peu d'importance; il faut songer à donner du travail aux ouvriers: c'est bien plus sérieux.

» Nous avons perdu un million et demi de têtes de bœufs, dix millions de têtes de moutons. En perdant les moutons, nous perdons un engrais admirable, car le mouton est meilleur chimiste que les savants.

» Rappelez-vous la conversion du prince de Bismark, qui, naguère libre-échangiste, est aujourd'hui protectionniste.

» Nous demandons l'égalité devant l'impôt, nous voulons des députés et des sénateurs portant haut et ferme le drapeau de l'agriculture française. (Acclamations enthousiastes.) »

Trois salves d'applaudissements accueillent cette péroraison.

Un cultivateur demande la parole : il dit qu'il sait mieux remuer la charrue que la langue, et remercie chaleureusement l'orateur.

L'assemblée ratifie par ses bravos les compliments adressés à M. Pouyer-Quertier.

Le meeting de la salle de l'Ermitage

Samedi soir, a eu lieu, dans la salle de l'Ermitage, rue de Jussieu, 29, un meeting « international et contradictoire » organisé par des « compagnons » disant représenter la chambre syndicale des menuisiers du département de la Seine. Des affiches rouges avaient été apposées dans le quartier latin, convoquant tous les étudiants et tous les travailleurs à la réunion.

L'ordre du jour portait :

« Réponse des travailleurs aux provocations anti-sociales des fils de la bourgeoisie ;

» La haine bourgeoise contre les producteurs du pays;

» L'union des travailleurs contre leur éternelle ennemie : la classe bourgeoise et gouvernementale. »

Orateurs inscrits : Tortellier, Louiche, Desmay, Piéron, Leperchey et Dormès, Prix d'entrée, cinquante centimes.

A huit heures et demie, la salle était comble; plus de 500 personnes y étaient massées, bien qu'elle puisse en contenir 300 tout au plus.

Les étudiants étaient venus en masse répondre à la provocation des anarchistes.

Vers dix heures, un orateur monte à la tribune et prononce un discours des plus violents et des plus provocateurs. Le passage suivant suffira pour le faire apprécier :

« Notre entente avec vous, s'écrie-t-il, bourgeois, fils de bourgeois, nous la ferons en vous envoyant des balles dans le ventre; vous êtes pourris, et si vous l'osez, venez m'arracher de cette tribune. »

Alors se produit un tumulte indescriptible. Les bancs sont arrachés, cassés, les chaises brisées, les cannes sont levées, et une véritable bataille s'engage, dans laquelle plusieurs personnes sont blessées.

Peu à peu, cependant, le calme se rétablit, et un étudiant parvient à monter à la tribune et à prêcher la conciliation. Il est écouté avec calme et plusieurs applaudi.

Pendant que ces scènes se passaient dans la salle, deux cents personnes environ faisaient tumulte dans la rue, hurlant, se menaçant, les uns criant : « Vive la Commune! » les autres : « Vive la France! A bas les anarchistes, les faux travailleurs! »

De fortes escouades de gardiens de la paix arrivèrent alors et furent massées dans les rues avoisinantes. A la sortie, une vive bousculade se produisit et de nouvelles altercations eurent lieu; mais le calme se rétablit enfin.

Les manifestants, qui ont tout cassé dans l'établissement, abandonnèrent la place, laissant la rue de Jussieu tranquille et quittant rapidement le quartier, qui, à une heure moins le quart, avait repris sa physionomie habituelle.

Autre meeting

Paris, 1er mars. — Les ouvriers socialistes-révolutionnaires se sont réunis aujourd'hui rue de Lyon. Après de nombreux discours, ils ont voté des résolutions conformes au grand principe de l'internationalisme et rejetant l'idée *suspecte* de la patrie en engageant les révolutionnaires à s'unir contre la bourgeoisie.

La réunion a protesté contre l'attitude des étudiants aux obsèques de Jules Vallès, et a remercié les socialistes allemands. Elle a engagé les ouvriers sans travail à lutter contre la bourgeoisie sur le terrain électoral par le suffrage universel.

Les dynamitards Irlandais

Le *Figaro* de dimanche publie une conversation qu'un de ses rédacteurs a eue avec Flannery, secrétaire des dynamitards Irlandais. Nous en extrayons les deux passages suivants :

Vous savez maintenant aussi bien que moi, me dit Michaël Flannery, que le conclave s'est réuni, puisque vous étiez dans la maison au moment où la réunion se tenait. La police anglaise a si fréquemment prouvé son incapacité, que je ne suis pas surpris que ses chefs aient fait croire au gouvernement qu'il n'y avait eu aucun meeting et, au besoin même, que les dynamiteurs et les invincibles n'existent pas. Pourtant lord Frédéric Cavendish et M. Burke ont été *exécutés* par des invincibles, et quelques explosions ont eu lieu sur l'ordre du Directoire révolutionnaire irlandais, voilà des faits indéniables. Je puis même vous avouer que ces explosions n'ont été que de simples essais. Nous expérimentons la police anglaise; nous voulons connaître ces moyens d'action, afin de pouvoir procéder impunément à de plus formidables explosions.

Du reste, attendez deux ou trois semaines, il se produira quelque chose que ce cher M. W. Harcourt ne pourra pas nier. Les détectives anglais sont tellement naïfs qu'ils se figurent que tous les conspirateurs se réunissent au café pour deviser d'un complot avec leurs amis. Quant à moi, je ne mets jamais les pieds dans un café, car je suis *tectotaler* (membre de société de tempérance). J'ai déjà été employé dans deux ou trois maisons de commerce à Paris et à Lyon. Je crois qu'un véritable conspirateur peut seulement défier la police lorsqu'il a une profession ou un métier.

Arrivant ensuite à parler du voyage en Irlande du prince de Galles, le journaliste demande à son interlocuteur s'il peut y avoir quelque danger pour son Altesse royale :

— Aucun, je vous assure. Nous n'aimons pas beaucoup la reine Victoria, qui ne vient jamais en Irlande et qui passe de longs mois à Balmoral, au milieu de ses Ecossais. Mais le prince de Galles, c'est tout différent. D'abord, il est un haut dignitaire de la franc-maçonnerie. De plus, nous savons qu'il va en Irlande animé de bonnes intentions pour les malheureux Irlandais. Non, nous ne ferons rien contre lui,

Puis Michaël Flannery, en proie à une émotion violente, prononça ces paroles d'une voix sourde :

— La terreur commencera bientôt. Nous jetterons la consternation dans tout l'Angleterre. Nous paralyserons son commerce par toute espèce de moyens! Cromwell a tenté d'exterminer l'Irlande. Les gouvernements qui se sont succédés depuis ont voulu nous tuer par la famine; ils nous ont forcés à abandonner notre pays, à émigrer. Les nations sont punies comme les individus. Ce sera un combat à mort contre l'Angleterre, combat qui finira par le soulèvement des Irlandais aussi bien sur sur terre natale que dans tous les coins du monde où ils sont dispersés, contre l'ennemi de leur race. »

LA POLITIQUE DE PERSÉCUTION

M. Andrieux revient, dans ses *Souvenirs d'un préfet de police*, sur l'exécution des décrets contre les congrégations religieuses; il raconte maintenant *les suites des décrets la démission de M. de Freycinet et la formation du cabinet Jules Ferry*:

Mon rapport du 5 juillet 1880, adressé à M. le ministre de l'intérieur, contenait le passage suivant :

« L'acte dirigé contre les seuls noviciats de jésuites ne permet pas encore de se rendre un compte bien exact de l'état réel de l'opinion. Personne ne saurait prévoir quels courants pourra suivre cette opinion, si les congrégations populaires et les communautés de femmes sont expulsées *manu militari*. De tous côtés j'ai recueilli cette impression : si le gouvernement, éclairé sur les dangers de la route suivie, ne fait pas à temps machine en arrière, il aliénera toutes les classes de la société française et ne profitera pas de l'appui des faubourgs, qui déjà ne lui appartiennent plus.

» Un certain désordre existe; mais il peut n'être que très superficiel si le gouvernement s'arrête aux seuls établissements des jésuites. Les classes populaires elles-mêmes ne sont pas unanimes, voyez-le, sur la question du renvoi des congrégations. Quant à l'opinion des étrangers habitant Paris, je ne vous apprendrai rien en vous disant que les décrets comme leur exécution sont unanimement désapprouvés par eux. »

Le président du conseil ne paraissait pas éloigné de partager les appréciations dont ce rapport était l'écho, et le 30 juillet, au banquet de Montauban, exposant la politique du cabinet, il s'exprima en ces termes :

« On nous dépeint comme des ennemis de la religion. Je ne crois pas, pour ma part, avoir à protester contre cette accusation; j'ai toujours respecté, je respecte profondément la religion. Au surplus, personne ne la menace sérieusement et, s'il en était besoin, le gouvernement que j'ai l'honneur de présider saurait, croyez-le bien, la protéger et la défendre. Mais il ne faut pas que, sous prétexte de religion, des associations que le Concordat n'a pas prévues prétendent se placer au-dessus des lois. C'est au moment où les entreprises de ces associations dans le domaine de l'enseignement excitaient de vives appréhensions que nous avons été mis en demeure par l'un des pouvoirs publics d'appliquer les lois.

» Nous avons fait cette application sur la plus puissante et la plus célèbre de toutes, la compagnie de Jésus. Nous l'avons dissoute. Nous avons ainsi donné une satisfaction immédiate au sentiment de la Chambre des députés, en même temps que nous avons fourni une preuve indiscutable de la force du gouvernement et de l'autorité des lois qu'on avait osé contester. Quant aux autres congrégations, le décret spécial qui les vise n'a pas fixé la date de leur dissolution; il nous a laissés maîtres de choisir notre heure. Nous nous réglerons à leur égard sur les nécessités que fera naître leur attitude, et, sans rien abandonner des droits de l'Etat, il dépendra d'elles de se priver du bénéfice de la loi nouvelle que nous préparons, et qui déterminera, d'une manière générale, les conditions de toutes les associations, laïques aussi bien que religieuses. »

Ces paroles conciliantes surprirent l'opinion. M. de Freycinet renonçait évidemment à l'application des « lois existantes », puisqu'il en préparait de plus libérales.

Aux avances du président du conseil, les congrégrations répondirent par une déclaration dans laquelle on lisait :

« Pour faire cesser tout malentendu, les congrégations dont il s'agit ne font pas difficulté de protester de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions actuelles du pays.

» La dépendance qu'elles professent envers l'Eglise, de qui elles tiennent l'existence, ne les constitue pas dans un état d'indépendance à l'endroit de la puissance séculière. Telle n'a jamais été leur prétention, ainsi que leurs constitutions respectives et leur histoire en font foi.

» Le but moral et spirituel qu'elles poursuivent ne leur permet pas de se lier exclusivement à aucun régime politique ou d'en exclure aucun. Elles n'ont d'autre drapeau que celui de la charité chrétienne, et elles croiraient le compromettre en le mettant au service de causes changeantes et d'intérêts humains. Elles rejettent donc toute solidarité avec les partis et les passions politiques. Enfin, elles ne s'occupent des choses qui regardent le gouvernement temporel que pour enseigner, par la parole et par l'exemple, l'obéissance et le respect qui sont dus à l'autorité dont Dieu est la source.

» Tels sont les principes qui ont inspiré jusqu'à ce jour leurs pensées et leurs actes; elles sont résolues à ne jamais s'en départir.

» Aussi ne peuvent-elles s'empêcher de nourrir l'espoir que le gouvernement accueillera avec bienveillance les déclarations sincères et loyales dont elles prennent ici l'initiative, et que, pleinement rassuré sur les sentiments qui les animent, il les laissera continuer librement les œuvres de prière, d'instruction et de charité auxquelles elles ont dévoué leur vie. »

Cette déclaration, rapprochée du discours de Montauban, laissait entrevoir une entente entre M. de Freycinet et les représentants de l'Eglise.

Des négociations avaient eu lieu en effet. M. Desprez, notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, n'y avait pas été étranger. D'autre part, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, et le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, s'étaient prêtés à un rapprochement.

J'ai eu l'honneur d'être présenté à l'archevêque de Rouen à Aix-les-Bains, au commencement de septembre 1880, par mon distingué collègue M. Limbourg, préfet de la Seine-Inférieure. De longues conversations avec l'éminent prélat me permirent d'apprécier son sincère désir d'apaisement.

Comme Mgr Guibert, Mgr de Bonnechose se faisait l'illusion de croire qu'une déclaration loyale, désavouant toute idée d'hostilité et de parti pris contre le gouvernement de la république, amènerait le cabinet à renoncer aux demandes d'autorisation. Les deux archevêques signèrent en commun une circulaire qui invitait les supérieurs des congrégations à accepter la déclaration dont il a été parlé plus haut,

Mais M. de Freycinet n'avait parlé qu'en son nom. Les sentiments libéraux qui l'animaient, sa répugnance instinctive pour le renouvellement des actes de violence et de brutalité n'étaient pas partagés par la majorité de ses collègues.

Des dissentiments se manifestèrent aussitôt dans le cabinet; ils aboutirent le 19 septembre à la démission de M. de Freycinet.

La politique du ministre de l'instruction publique allait enfin recevoir son couronnement. Je me rappelle avoir entendu dire par M. Jules Ferry, après la chute de M. Waddington, alors que déjà quelques amis songeaient pour lui à la présidence du conseil : « Non; je n'ai pas la notoriété nécessaire. Pour être président du conseil, il faut avoir un nom connu jusque dans le dernier village de France. »

Sous le ministère de Freycinet, M. Jules Ferry avait conquis la grande notoriété. Il avait beaucoup voyagé, beaucoup harangué, et partout s'était fait annoncer par les cent un coups de pétards de l'article 7 et des décrets.

On parlera de sa gloire
Sous le chaume bien longtemps.

Il était mûr pour la présidence du conseil.

L'amiral Cloué succéda à l'amiral Jauréguiberry; M. Sadi-Carnot remplaça M. Varroy; M. Barthélemy Saint-Hilaire, pour rassurer l'Europe, prit les affaires étrangères; tous les autres ministres conservèrent leurs portefeuilles.

Tous les commissaires de police de Paris et leurs secrétaires reçurent, à leur domicile, entre onze heures et minuit, l'ordre d'être à une heure du matin dans le cabinet du préfet de police.

Depuis le coup d'Etat du 2 décembre, jamais pareilles précautions n'avaient été prises.

Tous les commissaires furent exacts; un seul secrétaire ne fut pas trouvé à son domicile.

Je fis connaître à mes auxiliaires le but de leur convocation, et je donnai à chacun ses instructions. Aucune protestation ne se fit entendre; aucune démission ne fut offerte; aucune hésitation ne se manifesta.

La plupart de ces hommes avaient le plus profond respect pour la religion et pour ses ministres; quelques-uns se faisaient remarquer par leur assiduité aux exercices du culte; mais le sentiment de la discipline imposait silence à toute révolte intérieure.

Le colonel des pompiers avait été averti dans la journée que les hommes de son régiment seraient requis pour la prompte destruction des obstacles qui s'opposeraient à l'entrée de la police dans les couvents. Il avait, de son côté, pris ses dispositions en conséquence.

Le 5 novembre, à cinq heures du matin, les commissaires de police accompagnés par les officiers de paix, les agents, les officiers et soldats du régiment de sapeurs-pompiers, se présentaient simultanément dans onze couvents de Paris.

A neuf heures du matin, tout était terminé sans que, nulle part, l'ordre eût été troublé dans la rue.

La résistance à l'intérieur des couvents se manifesta par quelques délits plus ou moins caractérisés d'injures aux agents ou de rébellion, et donna lieu à une soixantaine d'arrestations.

Les deux tiers des personnes arrêtées furent relâchées presque immédiatement ou mises en liberté provisoire.

La plupart appartenaient aux cercles catholiques ou royalistes les plus militants.

Je citerai parmi celles-ci MM. de Beaurepaire, Pouton d'Amécourt, Cochin, etc., etc.

Ceux que j'oublie m'excuseront, je ne fais pas ici un « Livre d'or. »

NOUVELLES DU JOUR

Le général Thibaudin

Paris, 1er mars. — Le général Thibaudin est nommé membre du comité d'infanterie.

L'approvisionnement du corps expéditionnaire

Paris, 1er mars. — La marine vient d'établir, au compte de la guerre, un service mensuel de transports entre Toulon et le Tonkin pour l'approvisionnement du corps expéditionnaire.

Les affrètements ont été passés pour six mois, avec faculté de reconvention, au prix relativement peu élevé de 49 francs la tonne, avec un syndicat composé des principales Compagnies de navigation, la Nationale, Grosso, Compagnie nantaise, etc., etc.

La marine, qui semble décidée à avoir désormais recours au commerce pour les approvisionnements et matériel, a également loué deux steamers, aux prix de 19,000 et de 30,000 fr. par mois, destinés, le premier à faire le cabotage entre A-Long et Haï-Phong, le second à ravitailler Formose.

Service militaire des prêtres et des instituteurs

Paris, 1er mars. — Le général Lewal, officiellement consulté par la commission de l'armée sur le sort qu'il entendrait faire avec la nouvelle loi sur le recrutement, aux instituteurs et aux ecclésiastiques, aurait répondu ceci :

Cette loi établissant l'incorporation complète du contingent sans dispenses autres que celles des soutiens de famille, les ecclésiastiques et les instituteurs doivent le service obligatoire de trois ans comme tous les citoyens, mais, en cas de mobilisation générale, c'est-à-dire en cas de guerre, le ministre considère que les ecclésiastiques et les instituteurs, remplissant un service public indispensable, devraient être rangés dans les non-disponibles, pour ne pas désorganiser l'école et l'église.

Une rectification

Paris, 1er mars. — Le *Figaro* publie la rectification suivante :

« Une similitude de titres nous avait induits en erreur lorsque nous avons attribué à la *Caisse centrale populaire, Banque de travail et d'Epargne*, ayant pour directeur M. Girard, la déclaration de faillite prononcée contre la *Banque populaire de l'Epargne*.

» Ces deux établissements n'ont aucun rapport entre eux. Nous nous hâtons de réparer une erreur en publiant la présente rectification. Nous prions ceux de nos confrères qui nous auraient empruntés la première nouvelle de la rectifier comme nous. »

La santé d'Alphonse XII

Paris, 1er mars. — On lit dans le *Petit Journal*: « Des nouvelles très défavorables, relatives à la santé du roi d'Espagne, sont parvenues à la chancellerie. Alphonse XII a des syncopes fréquentes; quelques instants après son lever, il s'est évanoui entre les bras des officiers de service attachés à sa personne. »

Les Français au Vatican

L'*Univers* reçoit de Rome la dépêche suivante :

Rome, 1er mars. — Ce matin, après avoir assisté à la messe particulière du Pape, les membres du bureau du pèlerinage des industriels français ont eu une longue audience de Sa Sainteté.

Etaient présents : MM. Andre, Harmel, Féron-Vrau, Chagot, Menneson, Dutilleul, Thiollière, Urbain Guérin, Neyrand, Cardon.

Avec une grande bonté, le Pape a donné son approbation à l'œuvre des Cercles.

La connaissance que le Saint-Père a montrée de la question sociale a vivement impressionné les pèlerins.

Un banquet d'adieu est offert aujourd'hui à l'hôtel de la Minerve par les pèlerins à S. Exc. Mgr Langénieux, archevêque de Reims.

Départ du pèlerinage ce soir.

Angra-Pequena

Berlin, 1er mars, 10 h. 45. — Jusqu'à présent, on ne savait rien des efforts de la maison Lüderitz pour former une Société par actions, au capital de 900,000 marcs, dans le but d'exploiter Angra-Pequena. La *Gazette de Berlin* a publié hier un « filet », émanant évidemment des intéressés, qui dit que M. Lüderitz ne se trouve pas dans l'embarras, mais qu'il ne veut pas se trouver seul à exploiter un territoire de 21 000 milles carrés.

La note contient, en outre, la menace que M. Lüderitz, au cas où il ne parviendrait pas à réaliser son projet en Allemagne, accepte les offres des négociants anglais, tout en laissant Angra-Pequena sous le protectorat allemand.

Au Soudan

Kerli, 28 février. — Les nouvelles de la colonne Brackenbury sont attendues à toute heure. Il est difficile de décider un messager à porter les dépêches.

La destruction des propriétés par les troupes anglaises a produit parmi les tribus une violente hostilité. Un petit engagement s'est produit dans le désert entre les troupes du Mudir de Dongola et les rebelles, qui ont été battus avec pertes.

La Turquie et la Tripolitaine

Berlin, 1er mars. — D'après une dépêche de Paris à la *Gazette de la Croix*, il y a, en Crète, 8,000 soldats turcs, qu'en cas de besoin, la Porte pourrait jeter dans la Tripolitaine.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

LES TRANSPORTS

La *Justice* publie ce matin, l'extrait suivant d'une lettre qu'elle a reçue d'un passager qui se trouvait à bord du bateau le *Nantes*, lequel transporte des troupes et des munitions au Tonkin :

Nous sommes sur un malheureux bateau qui ne tient pas la mer. Parti le 2 février de Toulon, nous arrivons seulement à Port-Said le 20, quand nous aurions dû — y compris notre relâche à Alger — mettre neuf jours. La mer a été constamment très mauvaise; les bâches qui abritaient les chevaux et mulets sur le pont ont été emportées; les bêtes sont couchées pêle-mêle au milieu des tonnes et des cordages. 25 bêtes sont mortes, le reste est plus ou moins blessé; 10 au plus sur 302 pourront, de l'avis du vétérinaire, débarquer à Haiphong, si jamais nous y arrivons.

Voyez combien l'administration a été coupable : elle a accepté un bâtiment qui ne peut faire le service et où rien n'a été aménagé. En voici une preuve : il y a quelques jours, un homme s'est cassé la jambe en roulant sur le pont, le médecin que nous avons pris à Alger ouvre la boîte de chirurgie pour faire le pansement : pas de charpie; en tout, une scie, deux bistouris, deux claviers à dents et *deux forceps*!

Hier, pendant un fort roulis, nous voyons une ancre qui allait de babord à tribord, démolissant tout sur son passage, fauchant les chevaux et les mulets. Les munitions sont sous l'eau; primitivement nous avions six chaudières, trois sont détruites, de sorte que nous n'avançons presque pas.

Le colonel Duguine vient d'adresser un rapport à la marine, et le capitaine d'artillerie chargé des munitions, bêtes et canons, écrit aujourd'hui au ministre de la guerre pour lui annoncer la perte presque totale du chargement.

A SHANGHAÏ

Ma Kien-Chang, secrétaire de Li-Hung-Chang, vice-roi du Petchili, est arrivé à Shanghaï.

Ce personnage, qui pendant ces dernières années a été fréquemment chargé de servir d'intermédiaire entre le cabinet de Pékin et la légation française, est entré de nouveau en relations avec notre plénipotentiaire, M. Patenôtre.

Que sortira-t-il de cette démarche?

Il est difficile de le prévoir, mais, dans tous les cas, elle prouve que la Chine regrette aujourd'hui d'avoir rompu toutes relations officielles avec notre représentant.

M. Patenôtre reste provisoirement à Shanghaï; mais nous croyons savoir qu'il est décidé à se tenir sur une prudente réserve.

L'ÉTAT SANITAIRE AU TONKIN

Les *Archives de médecine militaire* publient une statistique de l'état sanitaire du corps expéditionnaire du Tonkin, du 1er mars au 31 octobre 1884, se rapportant exclusivement aux troupes de la guerre et extraite des rapports mensuels fournis par le médecin-chef des ambulances du corps expéditionnaire.

La moyenne des présents a été, durant cette période, de 7,600 hommes, en chiffres ronds, se décomposant ainsi :

Infanterie de France (23e, 111e et 143e)....	2.200
Tirailleurs algériens.....	2.300
Légion étrangère.....	1.600
2e bataillon d'Afrique.....	800
Artillerie. — Génie. — Train. — Ouvriers d'administration. — Infirmiers.....	720
Total.....	7.600

Le nombre des décès a été de 375. Fièvre typhoïde, 77; fièvre intermittente, 46; fièvre rémittante, 27; dyssenterie, 60; hépatite, 3; insolations, 40; tuberculose, 2; maladies organiques, 13; morts accidentelles, 17; suicides, 8; tués à l'ennemi ou morts de leurs blessures, 82. En mars, la situation est excellente, mais, à partir de ce moment, elle s'aggrave rapidement. De 33 entrées pour 1,000 hommes dans les hôpitaux, elle passe à 100 pour 1,000 en juin. Juillet marque le point de rebroussement de la courbe ascendante avec 122 malades pour 1,000. Août descend à 96, septembre et octobre à 75 pour 1,000. Le nombre des décès diminue en proportion.

Le chiffre des indisponibles a oscillé autour de 18,000 pour la période entière, soit une moyenne mensuelle de 2,200 environ et une proportion de 290 indisponibles pour 1.000 hommes par mois.

En somme, la proportion des décès par suite de maladie a été de 35 pour 1,000 hommes, pour l'ensemble des troupes de la guerre durant ces huit mois, ce qui fixerait à 48 décès pour 1,000 la mortalité pour une année entière.

Ordres du jour du général Brière de l'Isle

Nous recevons du Tonkin les deux ordres généraux adressés par le général Brière de l'Isle au corps expéditionnaire :

ORDRE GÉNÉRAL N° 4

Deux brillants succès pour le corps expéditionnaire ouvrent l'année 1885.

Le 3 janvier, après une marche habilement dérobée aux yeux de l'ennemi, le général de Négrier tombait, à quatre heures du soir, sur un cantonnement de six mille réguliers, et, malgré leur vive résistance, les mettait, en moins de deux heures, en pleine déroute sans que l'obscurité de la nuit lui permît de poursuivre ce premier succès. Nos troupes couchaient sur les positions enlevées.

Le lendemain, avant le jour, les Chinois, au nombre de 12,000, recommençaient la lutte par un vigoureux retour offensif.

Repoussés, poursuivis, et enfin rejetés sur Mui-Bop, ils étaient en pleine déroute avant midi

Le centre de résistance de Mui-Bop, défendu par huit forts solidement organisés, est entre nos mains, avec deux batteries Krupp, ainsi que tout le matériel de l'ennemi : tentes, vivres, munitions, armes et étendards. Les cadavres de six cents réguliers chinois tués ont été abandonnés par les fuyards.

De notre côté, MM. Verdin, capitaine au 111e, Simoni, lieutenant au même corps, Larribe, sous-lieutenant d'infanterie de marine, sont blessés sans gravité.

Parmi nos braves soldats, 19 tués et 63 blessés.

Au quartier-général, à Hanoï, le 5 janvier 1885.

Le général commandant le corps expéditionnaire,
Signé : BRIÈRE DE L'ISLE.

ORDRE GÉNÉRAL N° 5.

Par décret du 3 janvier 1885, le général commandant le corps expéditionnaire est nommé général de division.

Officiers, sous-officiers, marins et soldats,

Il y a quatre mois, en prenant le commandement du corps expéditionnaire, je vous affirmais la confiance entière que j'avais en vous. Vous l'avez pleinement justifiée et vous avez grandement contribué à la récompense dont le gouvernement m'honore aujourd'hui.

Je vous remercie.